

Prix Louis Chevrolet Règlement

Edition 18.08.2011

SMS sur : 079 340 46 93

Election du joueur jurassien

Principe :

Le présent règlement a pour but d'élire, au terme d'un championnat, le meilleur joueur jurassien évoluant en 2ème ligue inter ou en 2ème ligue régionale. Il est récompensé par la remise d'une montre Louis Chevrolet à l'occasion de la Soirée de Gala de l'AJF (première remise du prix en juin 2012).

L'élection du meilleur joueur jurassien de 2ème ligue inter et de 2ème ligue régionale est placée sous la responsabilité du comité central de l'AJF.

Droit de participation :

Tout joueur jurassien, domicilié sur le territoire de l'AJF et évoluant dans une équipe de 2ème ligue inter et de 2ème ligue régionale, sans distinction d'âge, participe.

Modalités de sélection :

Seuls les matches de championnat sont pris en considération. L'entraîneur de chaque équipe désigne, au terme de chaque match, le meilleur joueur de l'équipe adverse. Il annonce le résultat par SMS au responsable du dossier.

Le joueur désigné doit au moins avoir évolué durant 75 minutes.

Chaque fois qu'un joueur est cité, il récolte 1 point.

Un jury est constitué. Il est formé du donateur du prix (qui fonctionne comme président), de deux membres du comité de l'AJF et d'un journaliste (LQJ ou RFJ).

Le jury se réunit 1 fois à la fin du 1er tour pour prendre connaissance des résultats intermédiaires. Il peut intervenir, sur la base de renseignements fiables, sur le classement.

Au terme du 1er tour, les noms des 10 joueurs jurassiens les plus nominés sont publiés par ordre alphabétique.

Le jury se réunit au terme du championnat pour arrêter le classement définitif de la saison. Il peut, là également, intervenir sur le classement, toujours sur la base de renseignements fiables.

Bonification :

Il n'y a aucune bonification que le joueur évolue en 2ème ligue inter ou en 2ème ligue régionale.

Pénalités :

Chaque carton rouge équivaut a un retrait de 3 points.
Chaque carton jaune équivaut a un retrait de 1 point.

Suivi du dossier :

Un membre du comité central de l'AJF est responsable du dossier et du classement. Il a l'obligation de prendre contact avec les entraîneurs qui ne répondent pas jusqu'au lundi soir.

Il convoque le jury pour les 2 séances relatives à l'analyse du dossier et à l'examen du classement.

Dispositions finales :

Les clubs de l'AJF sont informés de la mise sur pied de cette élection et du mode de classement retenu.

Aucune voie de recours n'est possible pour les clubs et les entraîneurs.

Le règlement est expérimental et valable pour la saison 2011-2012. Il peut être reconduit, avec des éventuelles adaptations, suite aux expériences de la saison 2011-2012. Toute modification du règlement est portée à la connaissance des clubs.

Bassecourt, le 18 août 2011

CC AJF